

En mouvement - Des hommes

par
Richard
Guimond
o.p.

point de vue

La contestation a ses droits... et ses limites

Petits groupes ou grandes paroisses ?

On parle beaucoup, en certains milieux, de petits groupes ou "communautés de base", qui seraient appelés à supplanter les paroisses aux larges dimensions et aux grands rassemblements dominicaux. Pour certains, il ne fait pas de doute que l'avenir est du côté des groupes restreints; pour d'autre, une telle perspective ne semble pas réaliste. J'aimerais faire quelques remarques à ce sujet, sans prétendre trancher la question.

De quoi parle-t-on au juste ?

J'entends souvent parler de "communautés de base". Et je suis amené à me rendre compte qu'il s'agit, dans bien des cas, de groupes de réflexion, d'action ou de prière qui se réunissent régulièrement ou occasionnellement, mais très rarement de groupes communautaires organiques dont les membres se prennent mutuellement en charge. Il est bien évident qu'il faut ménager un temps peut-être long de recherche et de cheminement, mais cela n'autorise pas à nous payer de mots et encore moins à donner l'impression qu'on a trouvé la solution-miracle au mal d'isolement de notre société.

Je ne conteste pas la nécessité des groupes restreints; je m'y trouve très souvent et ils m'apportent beaucoup. Mais je crains la naïveté et, dans certains cas, le dogmatisme. La lecture objective d'un livre comme celui de Max Delevesse: "Cette communauté qu'on appelle l'Eglise", coll. "Recherches Pastorales" (Centre Catholique / Ottawa et Fleurus / Paris 1968) nous met en face des difficultés et du long chemin que suppose la mise sur pied d'une vraie communauté de base. Il y a, à la fin de ce

livre (page 137), un paragraphe que je ne puis m'empêcher de citer :

"J'ai voulu dessiner une image. Elle est, certes, très imparfaite et encore bien floue, mais peut-être permettra-t-elle au lecteur de faire quelques pas dans la bonne direction. Je lui souhaite de tout coeur l'audace qu'il faut pour marcher avec décision vers le but, le réalisme qu'il faut pour tenir compte de la situation présente, et la prudence qu'il faut pour sauver en tout la vérité et l'amour".

Audace, réalisme et prudence au service de l'amour et de la vérité, voilà des attitudes qui me semblent fort importantes dans la recherche en question.

La petite ou la grande communauté

Il me paraît utile de nous interroger sur les modèles qui nous inspirent lorsque nous parlons de communautés de base. Est-ce le modèle du village rural traditionnel où chacun connaissait tout le monde à tout point de vue? Si c'était cela, il faudrait peut-être se raviser, car il n'est pas du tout certain que le chrétien de 1985 sera tellement enthousiasmé par un type de relation qui diminue son autonomie comme c'était souvent le cas dans les paroisses rurales d'autrefois!

Pour le chrétien urbanisé de 1985, il se peut fort bien que l'appartenance à l'Eglise se présente normalement comme une forme de solidarité sociale parmi d'autres, ce qui n'exclut pas qu'elle puisse être prépondérante pour l'aider à hiérarchiser ses choix et à orienter ses projets. Ainsi, le sentiment d'appartenance communautaire à l'Eglise pourra être lié à la possi-

bilité de satisfaire des aspirations religieuses diverses en des lieux différents librement choisis. Le problème pastoral serait alors de passer en revue les divers lieux de la vie collective: voisinage, quartier, secteur, ville, région et de se demander quelles sont les activités de la communauté chrétienne qui peuvent trouver le mieux à s'exercer en chacun d'eux.

Cela étant dit, il sera toujours important — et c'est là un besoin indéniable — que les chrétiens se donnent l'occasion d'un minimum de contacts entre eux, dans des groupes de petites dimensions où les liens affectifs peuvent devenir plus intenses. Mais il ne faudrait pas s'arrêter là: c'est le danger qui guette certains adeptes inconditionnels de l'idéologie de la communauté de base. Car il est d'une extrême importance que les recherches et les expériences des petits groupes affleurent quelque part et qu'elles contribuent à élaborer les projets collectifs qui permettraient à l'Eglise d'avoir barres sur la vie réelle de la société et de transmettre une image plus adéquate d'elle-même.

Enfin, je ne suis pas certain qu'on puisse rayer d'un trait rapide les grands rassemblements, si l'on croit que l'autonomie de la personne est aussi une valeur. La grande assemblée librement choisie, en atténuant le sentiment de dépendance vis-à-vis d'un groupe déterminé, peut permettre une liberté de réaction et de choix qui ne me paraît pas du tout négligeable. D'autant plus, et l'expérience le prouve, qu'il est possible de se sentir chez soi et de partager l'ambiance et un sentiment de communion affective dans un grand rassemblement, par exemple d'ordre sportif ou politique, où pourtant l'on ne connaît personne!

Quand le chat sort du sac...!

Quand le chat sort du sac, il sort parfois drôlement. Ce n'est pas d'hier que l'on a cherché à analyser la réforme scolaire élaborée par le rapport Parent et la législation scolaire mise en place depuis 10 ans. On est fréquemment arrivé à des conclusions préemptives, à des dénominations énergiques, tout en reconnaissant des acquisitions positives.

Un esprit nuancé ne peut s'empêcher de noter que la démocratisation de l'enseignement prit naissance bien avant le rapport Parent et n'eut été la parcimonie des budgets octroyés au Conseil de l'Instruction Publique, l'évolution souhaitée serait apparue beaucoup plus tôt et selon des formes moins radicales que celles des bills 32, 97 et 62. Soyons justes.

Mais au fait qu'est-ce qu'il y avait dans l'esprit des rédacteurs du rapport Parent? Plusieurs se sont interrogés. On se demande moins à l'article d'un des principaux commissaires du rapport, paru dans la Presse, (11 févr. 70): "Le test de la maturité politique du Québec." J'en cite la conclusion: "Ce n'est que lorsque la commission scolaire s'identifie à la paroisse religieuse qu'une telle conception (communautaire) était peut-être valable. Il faut revenir aujourd'hui à une conception nettement politique et non plus ecclésiastique de la commission scolaire."

Ceci n'est guère rassurant quand on considère que la conception politique de l'éducation s'est définie dans le sens de la neutralité absolue. Puisque la confessionnalité n'est pas un être de raison, on a voulu très logiquement que la situation de fait corresponde à la situation de droit. Les catholiques et non-catholiques ont constitué des commissions scolaires identiques. C'est la structure confessionnelle de base qui protège l'entité confessionnelle du type d'école respectif. Cette institution comporte légalement un pouvoir de décision et d'exécution propre à envisager cette possibilité. Si nos ancêtres avaient opté pour le processus du pouvoir politique, de la base au sommet du système scolaire, il y a longtemps que l'inconséquence qui s'élargit entre une situation de fait et de droit nécessitant l'énergique intervention de notre Episcopat contre le bill 62, aurait atteint son point critique. En réduisant une liberté, on finit par la brimer.

Dans l'article en question, il s'agit plus que d'une incompréhension, d'un légalisme étroit, mais d'arguments équivoques tendant à saper la confessionnalité à sa base au moyen de la déconfectionnalisation des structures. Il s'agit nettement d'une prise de conscience de la vision globale qui a présidé à la supposée charte de l'éducation et désormais inscrite dans les faits. L'idéal d'une éducation intégrale a disparu sauf au niveau élémentaire. A l'échelon du secondaire, on se pose des questions insolubles. L'éducation chrétienne est devenue un microcosme, un univers en miniature. L'individu chrétien en tant que miroir de l'univers et de son fondement divin, n'a droit à se développer qu'au premier éche-

lon. Pourtant l'éducation chrétienne est supposée actualiser des possibilités au niveau de la raison, de la culture, de la science, de la recherche.

En sortant de la pédagogie humaniste, la fonction religieuse, c'est Dieu lui-même que l'on éjecte: Dieu sorti de l'université par l'université neutre; Dieu sorti des CEGEP par les CEGEP neutres, et même de plusieurs écoles supérieures où l'initiation religieuse est réduite à l'infime. C'est l'auto-alienation existentielle de notre éducation. La vie et les symboles de notre nation, le passé et les traditions ne bénéficieront plus ni au présent, ni au futur, parce qu'ils seront interprétés d'une manière inconsciente et faussés de leur signification.

Quand je lis que le politique est neutre en éducation, que l'Etat n'a pas le luxe de se payer plusieurs systèmes, je me demande: est-ce la ratio politique qui a présidé à l'université neutre, au CEGEP neutre, au Québec? Cette conclusion nous situerait singulièrement à une date assez sombre du laïcisme scolaire français. "Lorsque, vers 1880, écrit J.-P. Sartre, des professeurs français essayèrent de constituer une morale laïque ils dirent à peu près ceci: "Dieu est une hypothèse inutile et coûteuse; nous la supprimerons; une morale, une société, un monde policé, mais il est nécessaire cependant qu'il y ait que certaines valeurs soient prises au sérieux et considérées comme existant "a priori". Nous pensions, au contraire, qu'il est très gênant que Dieu n'existe pas surtout en éducation supérieure, car sans Lui, il serait difficile de discerner ces valeurs "a priori" dans l'univers intelligible: moral farfelue, ordre social menacé, puisque "Si Dieu n'existait pas, tout serait permis". (Dostoïewski...)

La neutralisation ramène la morale au comportement social. Pas étonnant que la jeunesse, livrée à la neutralité, envoie promener d'un revers de main des notions et des comportements essentiels. Le plus désolant, c'est que la neutralité oriente les esprits vers de fausses métaphysiques. Elle est l'expédient vers de futures explosions et d'inutiles servitudes.

La neutralité est le moyen d'éliminer la religion. "La même tactique est reprise actuellement au Canada français, avec un siècle de retard", (Michel Creuzet). C'est un grand honneur! On a raison de parler d'évolution. Quand G. Rocher parle de "société traditionnelle", cela fait un peu sourire. C'est que le Québec foisonne en minisociologies issues de la même société...

Le laïcisme scolaire français, le carbo-narisme scolaire ont désormais franchi les rives du Québec. Mais la situation de fait ne change en rien la situation de droit. C'est pourquoi il faut promouvoir l'école expressément catholique en dépit de tous les avatars et déceptions de l'heure.

A. LAROCHE
Le Mouvement Social
Waterville, Qué.

LA PAROLE est aux lecteurs

Référendum... quand même

Qu'on le veuille ou non, tout le poids des élections en cours vont peser lourdement et moralement sur les épaules des Québécois, ainsi que la responsabilité qu'ils vont encourir, en votant OUI ou NON pour l'option séparatiste...

Au-dessus des partis, au-dessus des hommes, au-dessus des couleurs ancestrales, dominera l'épineuse question de l'indépendance du Québec... C'est donc là l'une des raisons capitales, pour tous les Canadiens du Québec, de se rendre aux urnes les jours de votation. Il s'agit de l'avenir de chacun d'entre nous et de l'avenir de nos enfants. Songeons-y bien!

Encore tout récemment, je préconisais dans la presse écrite, une loi sur les référendums. Etant donné l'état actuel des choses, c'est le peuple lui-même que, en quelque sorte, votera, cette loi, en se prononçant le 29 avril prochain, pour ou contre l'indépendance.

Je tiens à rendre un hommage mérité à tous les politiciens, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, — qui auront le courage d'affronter l'électorat, au cours de la présente campagne. Encore une fois, il s'agit d'une joute décisive pour l'avenir du Québec.

Bien qu'effacé dans l'ombre judiciaire, à la suite de sa nomination dans ce domaine, Me Claude WAGNER, l'homme trahi par les congressistes de son propre parti, continue quand même, dans les coulisses politiques, à demeurer l'une des figures prédominantes de la campagne électorale.

Incontestablement, l'ombre de ce grand politicien va se profiler sur tous les murs et les panneaux électoraux de la Belle

Le 6 février, je captais à la radio une interview qu'accordait M. Léo Ferré, chansonnier français nouvellement débarqué dans la Belle Province. J'ose croire que la jeunesse n'a pas pris au pied de la lettre ses conseils et ses oracles qui se résument à peu près à ceci: s'insurger par tous les moyens contre l'ordre établi, ne penser qu'à soi, cracher sur toutes les lois, renverser toutes les structures traditionnelles, et dans un monde rajeuni par la démolition universelle faire l'amour.

Je ne me pardonne pas d'avoir manqué l'apparition télévisée que ce troubadour d'outre-mer devait effectuer quelques jours plus tard au **Sel de la Semaine**. J'apprends par un quotidien montréalais qu'il a tenu au petit écran les mêmes propos insolents. Est-ce présomption de proposer que nos étudiants qui ont fort applaudi le talentueux chanteur ne se laisseront pas coller la fausse monnaie de sa mystique révolutionnaire? S'ils comptent faire l'amour et en tirer tous les agréments que leur promet le prophète et grand pontife de la démolition, ils se doivent de ne pas gâcher tout ce qu'on leur prêche ou leur montre à la radio, sur la scène et à l'écran. "Celui qui sème le vent récolte la tempête", dit un vieux proverbe qui prend de plus en plus valeur d'actualité.

Nos jeunes contestataires ne sont pas tous des irréfléchis ou des irresponsables en mal de dévouement. L'un d'eux, élève de seconde année au niveau universitaire, affirmait ces jours-ci:

— La contestation lucide est assurée de mon appui, mais non celle qui s'exerce sans discernement, prenant chez l'un l'allure d'un snobisme à la mode, chez l'autre celle de la manie ou de l'hystérie. Je me méfie de la critique inspirée par des réflexes moutonniers ou des fins déloyales. C'est un boomerang qui finira par nous revenir à la face. Qu'arrivera-t-il le jour où syndicats d'étudiants et d'ouvriers se sentiront assez forts pour défier les revendications, il n'est pas impossible que la matraque ou le fusil devienne sous peu le seul argument capable de nous faire entendre raison. Je crains que certaines campagnes menées au nom de la liberté n'aboutissent à des soulèvements anarchiques qui seront le tombeau de notre liberté. Je trouve étrange qu'une certaine propagande tirant à boulets rouges sur les titulaires de l'autorité n'ait rien à reprocher chez les usagers de la liberté. "Si nous n'avions point de défauts, nous ne prendrions pas tant de plaisir à en remarquer dans les autres", disait La Rochefoucauld.

Les iconoclastes qui ont applaudi un Léo Ferré, contempteur de l'ordre politico-social, ne nous préparent pas des lendemains qui chantent. Démolisseurs inconscients des principes d'une démocratie dont ils se prétendent et se proclament les défenseurs, ils me font penser à ce copain de mon enfance qui s'était hissé avec une égoïne au haut d'un pommier et que son père avait surpris en train de scier, pour s'amuser, la branche sur laquelle il était assis... Je me pique d'appartenir à la jeunesse qui conteste, mais avec réalisme et mesure dans le respect des aînés, du droit d'autrui, du bien commun. J'ai chahuté déjà dans des groupes de manifestants espérilles et barbus. Plus d'une fois j'ai crié des slogans et brandi des pancartes sous les fenêtres du bureau du doyen de la faculté des arts. Un jour mon professeur de philosophie qui passait dans les parages me dit tout bonnement: "Lis Aristote et Platon: c'est là que tu trouveras les vraies solutions".

J'ai mordu à la suggestion et m'en porte bien. Depuis que je fréquente Aristote, je deviens moins prompt à regimber contre le doyen et les règlements de l'administration. Le Philosophe m'apprend ce qu'est une loi juste: une ordination de raison, promulguée par l'autorité compétente en vue d'unifier les forces dans la poursuite d'un bien commun. Je me pique en outre de lire Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir, la Grande Sarruseuse! Mais j'ai bien l'impression que les principes de l'existentialisme ne prévaudront point

contre ceux de la sagesse antique, contre ces lumineuses définitions de l'homme, de l'intellect, de la volonté, du droit, de la loi, de la liberté, lesquelles nous viennent des trois Grands, Socrate, Platon, Aristote, et plus encore du maître des maîtres, Thomas d'Aquin. Je trouve chez celui-ci la source et l'expression vivante d'un humanisme qui parle au coeur de l'homme de toutes les cultures, de toutes les races et de tous les temps, et aussi un remède épaulant contre la pollution actuelle des intelligences, plus à craindre que celles de l'air et des eaux.

Dans les Dialogues de Platon je découvre que l'auteur du Banquet, du Protégeras, de la République, vénérât son maître Socrate dont il avait beaucoup appris. L'humanisme des Anciens fut le fruit d'une collaboration intelligente entre pères et fils, élèves et maîtres. Chaque génération nouvelle a besoin de celle qui l'a précédée, d'abord pour n'en pas répéter les gaffes, et plus encore pour s'éviter de repartir à zéro en s'estimant capable de tout réinventer. C'est de cette présomption qu'est née la suprême aberration de notre époque: ce conflit des générations dont on nous rebat tellement les oreilles. La fidélité aux valeurs éprouvées, le respect des aînés, des saines traditions, conduit plus sûrement au progrès que la contestation à outrance, les pseudo-dialogues, les faux-fuyants, le chahut, le parti-pris de tout chambarder ou de tout faire sauter.

On fait grand état présentement de la sexualité. On va jusqu'à organiser des campagnes de publicité pour la revaloriser, oubliant qu'il faudrait bien davantage revaloriser la notion galvaudée d'autorité. Je sais gré à saint Thomas d'Aquin de m'apprendre que l'autorité est la meilleure sauvegarde de mes droits, le rempart, le garde-fou de ma liberté. Gardienne du bien commun, l'autorité éclairvoyante et forte est la source des lois équitables, des justes sanctions de la paix qui est selon saint Augustin "la tranquillité dans l'ordre". Les libertés promises par la Charte des droits de l'homme ne sont accessibles qu'aux peuples évolués, sensibilisés aux exigences du bien commun et capables d'épauler l'autorité qui a charge de le promouvoir.

Pourquoi dissocier la liberté qui vient de Dieu et l'autorité qui a pareillement sa source en Dieu, comme l'écrivait saint Paul à la chrétienté de Rome et aux chrétiens de tous les temps? (Rom. 13.1) Loin d'être des soeurs ennemies, la liberté et l'autorité s'avèrent, dans l'intention même du Créateur, des forces qui s'appellent et se conjuguent en vue d'assurer le développement intégral de la personne humaine. Je ne vois de liberté véritable que dans une soumission lucide à l'autorité. Le premier droit du citoyen et son premier devoir, qu'il soit chrétien ou pas, c'est de protéger la Charte des droits de l'homme en appuyant une autorité qui situe les intérêts communautaires plus haut que les intérêts particuliers, et par de justes sanctions s'avère capable de mettre au pas les contempteurs et les saboteurs de l'ordre.

Ainsi me paraît avec une sagesse digne d'un âge plus mûr cet étudiant qui ne veut pas passer son temps à régenter le régent, le recteur, les doyens de faculté et tous les officiers de l'administration au chapitre des mesures disciplinaires qui ressortissent à l'autorité compétente. A notre époque d'agitation, de chocs et de mutations, dans le tourbillon des projets constructeurs, des tentatives chimériques, des soulèvements anarchiques, ce jeune homme ne perd point la tête. Quand beaucoup chahutent, protestent, contestent, rouspètent, à l'heure où même des militants d'âge mûr et bien aguerris hésitent, s'efforcent, se découragent, n'est-il pas merveilleux d'entendre un tout jeune tenir ces propos sereins, réfléchis, réalistes? Pour la sécurité de la Belle Province, je souhaite qu'ils trouvent un écho dans le coeur de ceux qui déploient les maux du monde actuel et se reculent pas devant le défi d'en construire un meilleur.

JEAN BOUSQUET, O.P.,
Université Mount Allison,
Sackville, N.B.

Relations France-Canada

Il ne faudrait tout de même pas rétrograder

Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp et son homologue français, M. Maurice Schumann, ont établi, semble-t-il, les premières "de nouvelles relations" entre la France et le Canada. M. Sharp s'est d'ailleurs montré très satisfait du résultat des entretiens qu'il a eus avec M. Schumann.

On ne pouvait certes pas s'attendre à un refroidissement dans les relations France-Canada à la suite de la visite du ministre canadien à Paris. Déjà les rapports ébranlés à la suite de la visite au Québec de l'ancien président de la France, le général Charles de Gaulle.

Les rapports directs que la France et le Québec ont entretenus, à la suite de la visite du général de Gaulle, n'étaient pas de nature à raffermir les liens d'amitié (?) entre Paris et Ottawa.

Le ministre Sharp a énuméré trois points fondamentaux sur lesquels doivent reposer "ces nouvelles relations". Ainsi, il souligne que la coopération entre la France et le Québec, à laquelle Ottawa attache une importance primordiale, doit se faire par consultation avec le gouvernement canadien.

En deuxième lieu, M. Sharp veut que la coopération entre la France et le Canada présente un caractère pratique et ne pas se limiter à des déclarations de bonnes intentions. Finalement, il mentionne que la France doit éviter de prendre des positions contraires à la constitution canadienne.

Le ministre canadien ne pouvait être à la fois plus clair et plus précis. En d'autres mots, le Canada ne tolérera pas que la France s'ingère dans les affaires intérieures du Canada.

Cependant, on se doit de soulever certaines anomalies dans ce plan en trois points présenté par M. Sharp. Il est certes inadmissible que le gouvernement

français intervienne dans les affaires intérieures du Canada.

De ce point de vue, il est également tout à fait inadmissible que le gouvernement canadien règle des problèmes qui relèvent de la compétence et de la juridiction du gouvernement québécois. On ne saurait trop insister sur le fait que le domaine de l'éducation, par exemple, est un droit qui relève directement des provinces.

A ce même titre, le gouvernement du Québec, comme toutes autres provinces, peut signer des accords avec la France ou un autre pays sans pour autant que le gouvernement central donne sa bénédiction ou encore mette son veto. S'il y a des normes à respecter, il faudrait tout au moins que le gouvernement central reconnaisse les pouvoirs qu'il a accordés aux provinces.

Si jamais cette condition est mise en application, il serait dès lors préférable de remettre le Québec pieds et mains liés aux autorités fédérales et de lui laisser le pouvoir de gérer les droits des Québécois, même en matière d'éducation.

Le gouvernement québécois a réalisé des gains importants dans le domaine des relations avec la France au cours des dernières années. Il suffit de se rappeler les premiers balbutements dans ce domaine alors que M. Jean Lesage dirigeait les destinées du Québec. Par la suite, MM. Daniel Johnson et Jean-Jacques Bertrand, ont donné un nouvel élan à ces relations franco-québécoises. On a même déclaré à un certain moment que ces relations s'étaient engagées dans une voie irréversible. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de retourner en arrière mais bien d'accélérer ces relations et ce pour le bien des Québécois.

Réjean LACOMBE

(Nouveliste, Trois-Rivières, 11-6-70)

LA PAROLE est aux lecteurs

Pour être publié, tout texte soumis doit:

- porter le nom et l'adresse véritable de l'auteur. Ne pas utiliser de pseudonyme ni initiales.
- être bref et précis (environ 500 mots au maximum) et ne traiter qu'un seul sujet à la fois.
- se rapporter à l'actualité, à des problèmes d'intérêt public.
- banir toute allusion à la réputation ou à la personnalité, propos ou termes injurieux, etc.
- éviter ce qui relève de la simple propagande ou de la publicité.

LES OPINIONS publiées sous cette rubrique ne reflètent pas nécessairement celles de la rédaction et n'engagent que leurs auteurs.